



## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	22	23

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Indre-et-Loire  
Le : 09/04/2026  
Et  
Publication ou notification du :  
09/04/2026

L'an 2026, le 7 Avril à 20 :00, le Conseil Municipal de la Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVALLÉE Victorien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/03/2026.

**Présents** : M. DEVALLÉE Victorien, Maire, Mmes : BONZON Juliette, DELALEUF Marie, DOZINEL Claire, DUBRAY Françoise, DUFRESNE Muriel, FURY Patricia, GUDEFIN Blandine, MENARD-CAVALIE Stéphanie, MERCIER Céline, MONFORT Barbara, RAPICAULT Pauline, MM : BONZON Sébastien, CORBIN Sébastien, FORTE Sylvain, FROGER David, GASNIER Frédéric, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LOISY Jérôme, MAZEREAU Bruno, ROBIN Xavier

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SIMONIN Denis à M. DEVALLÉE Victorien

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme RAPICAULT Pauline

### 32/2026 – ELECTION DES DELEGUES SYNDICAUX AU SMT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine

Vu les statuts du 3 septembre 2018 indiquant notamment la répartition du nombre de délégués,

Considérant que la désignation des délégués de la commune au sein des syndicats auxquels elle adhère est une obligation légale prévue par le CGCT et les statuts de chaque syndicat,

Considérant qu'il convient de désigner un(e) délégué(e) titulaire et un(e) délégué(e) suppléant(e),

Considérant que la participation active de la commune aux instances syndicales permet de défendre les intérêts locaux dans les domaines de compétences transférées,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

Après en avoir délibéré, par un vote à mains levée, à l'unanimité, décide :

- de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

- de désigner en qualité de délégués de la commune, pour la durée du mandat, au sein du Syndicat des Mobilités de Touraine

- Titulaire : Monsieur Victorien DEBALLÉE
- Suppléant : Monsieur Sylvain FORTE

- de communiquer sans délai aux présidents du syndicat concerné les désignations effectuées et copie de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 08/04/2026

Le Secrétaire de Séance  
Mme RAPICAULT Pauline



Le Maire  
Victorien DEBALLÉE